

Nous nous sommes rendus sur le site le 15/01. Il s'agit d'une petite étable traditionnelle accueillant six vaches allaitantes, maintenues en stabulation entravée. Le fumier est retiré manuellement à la brouette, ce qui signifie qu'il n'y a pas de production de lisier.

Dans ce type d'élevage, l'effluent produit est principalement du **fumier solide**. Celui-ci peut laisser s'écouler du **purin**, qui correspond au jus provenant de l'égouttage naturel du tas de fumier. Le purin ne doit pas être confondu avec le **lisier**, qui est un effluent beaucoup plus liquide, issu du mélange des déjections et de l'urine, et dont le potentiel polluant est plus élevé.

En l'absence de rejet avéré vers les eaux superficielles, les autres éléments signalés, tels que la présence d'une canalisation à l'arrière du bâtiment, le fait que le bâtiment ne soit pas déclaré comme étable ou qu'il ait été en partie réalisé sans permis de construire, ne relèvent pas du champ de compétence du service départemental de l'OFB.

Restant à votre disposition pour tout complément d'information.